

Lutte contre le trafic d'enfants à Libreville

Un couple de Togolais dans le viseur de la justice

AEE  
Libreville/Gabon

UNE dame de nationalité togolaise, Ouro Akondo Assana, soupçonnée d'être à l'origine d'un vaste réseau de trafic d'enfants au Gabon, a été épinglée, en début de semaine, par la direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI).

Selon le rapport d'enquête, la mise en cause, âgée d'une quarantaine d'années, travaillerait en étroite collaboration avec un de ses compatriotes, sieur Awali, actuellement en cavale. Grâce à ce dernier, elle ferait venir de nombreux mineurs du Togo par voie maritime, pour les placer, ensuite, comme bonnes à tout faire dans des foyers d'accueil. Le concubin de Ouro Akondo Assana, Alassane Latifou, a également été mis aux arrêts pour complicité dans ce trafic interdit et puni par les lois en vigueur dans notre pays.

Nous avons pu rencontrer hier, dans les locaux de la DGDI, dame Ouro Akondo Assana, son concubin Alassane Latifou, ainsi que trois de leurs victimes.

Un agent de police nous a relaté les faits: « L'arrestation de dame Ouro Akondo Assana intervient grâce à Regina Daouda, une victime âgée de 25 ans, qu'elle a fait venir du Togo en 2016 et qu'elle a placée dans un foyer. La victime, lasse du traitement qui lui était infligé par ses patrons chez qui elle travaillait dure-



Photo : AEE

Ouro Akondo Assana et son concubin Alassane Latifou sont dans le collimateur de la justice.

ment, et dont la paie était directement transférée chez dame Ouro, s'est, avec l'aide de certains de ses compatriotes, rapprochée des locaux de la DGDI pour dénoncer son calvaire. »

Par la suite, la DGDI décide de mener une enquête. Celle-ci conduit les Officiers de police judiciaire (OPJ) au domicile de la suspecte où ils trouvent deux mineurs, âgées de 16 et 17 ans, en train d'effectuer d'intenses travaux ménagers. Ouro Akondo Assana, surprise par cette visite inopinée des agents chez elle, fait savoir à ces derniers que les deux adolescentes sont ses propres enfants.

Chose que les intéressées, mis en confiance par les agents, vont catégoriquement démentir : « Nous sommes arrivées du Togo il y a quelques jours. Une voiture nous a pris en brousse et est venue nous déposer ici chez tantine. Elle nous a dit qu'on va aller travailler chez quelqu'un. Mais, pour le moment, elle nous garde



Photo : AEE

Les deux mineures trouvées au domicile de dame Ouro.

d'abord ici, en attendant que la personne vienne nous chercher», expliquera l'une des victimes aux policiers.

**DIRECTION LE PARQUET** • Il n'en faut pas plus aux OPJ pour interpellier la maîtresse de maison, puis la conduire au poste pour les nécessités d'enquête. Également interpellé, son



Photo : AEE

Régina Daouda, la victime grâce à qui la DGDI a mis fin aux activités des mis en cause.

époux se résoudra à coopérer : « Ma femme est dans un réseau de trafic d'enfants depuis 2013. Elle fait venir les enfants du Togo, notre pays, à travers des réseaux à qui elle envoie de l'argent. Elle paye tout le transport du Togo jusqu'au Gabon. Un enfant lui coûte en moyenne 500 000 francs. Une fois ici

au Gabon, elle les place dans des foyers pour travailler. Puis, chaque mois, c'est elle qui récupère la paye de l'enfant pendant une bonne période, qui peut aller jusqu'à deux ans, en tout cas jusqu'à ce qu'elle rentre dans ses fonds plus un bénéfice consistant. Ce n'est qu'après cela que l'enfant est libre», explique avec force détails Alassane Latifou.

Il reconnaîtra, ensuite, sa complicité dans ce trafic d'enfants : « J'avoue que j'ai participé, mais de manière indirecte, à ce trafic, vu que je n'ai jamais eu le courage de dénoncer ma femme aux autorités. Pourtant, je lui disais souvent d'arrêter ça avant que les ennuis ne nous tombent dessus», regrette sieur Latifou. Une source proche du dossier indique que le couple devrait être présenté devant le parquet de Libreville, cette semaine, pour être fixé sur son sort. Quant à sieur Awali, il est activement recherché.

Faits d'ailleurs

Pour se suicider, elle prend l'autoroute en sens inverse

Le 7 janvier dernier à Redding (Etats-Unis), Grace Ward, 28 ans, a décidé de se donner la mort. Au volant de sa voiture, elle a pris l'autoroute en sens inverse. Après avoir évité 3 véhicules de justesse, elle a percuté de plein fouet une voiture, dans laquelle se trouvait Ryan Folder, un père de famille de 29 ans. Le choc a été d'une violence terrible. Grace et Ryan ont été transportés dans le même hôpital. Grace a survécu, tandis que Ryan a succombé à ses blessures. La dame a été interpellée, puis inculpée de meurtre et de trois tentatives de meurtre.

Une fillette meurt électrocutée en branchant son smartphone dans son bain

À Moscou (Russie), Kseniya, 12 ans, a décidé de prendre un bain après avoir joué au basket en sortant de l'école. Elle écoutait de la musique quand la batterie de son smartphone s'est épuisée. Elle a alors branché la batterie de son appareil au secteur et a été électrocutée. C'est sa mère qui, inquiète de ne plus entendre sa fille, s'est précipitée dans la salle de bain et a fait la macabre découverte. Son enfant gisait la tête sous l'eau, son téléphone flottant dans la baignoire.

Elle se met en couple avec son père biologique et a un enfant de lui

Katie Pladl a décidé à l'âge de 18 ans de retrouver ses parents biologiques qui l'avaient abandonnée à sa naissance. En août 2016, elle est parvenue à les retrouver grâce aux réseaux sociaux. La jeune femme est ensuite venue vivre à Richmond (Etats-Unis) avec son père et sa mère, qui ont eu deux autres enfants. Pour des raisons inconnues, Steven Pladl et sa femme se sont séparés quelques mois après l'arrivée de Katie. L'épouse a alors quitté le domicile familial. Le père et la fille ont commencé à dormir dans la même pièce et ont eu des relations sexuelles. Katie est tombée enceinte de son propre père. Après avoir accouché, elle a publié les photos du bébé sur les réseaux sociaux avec ce commentaire : «Ce moment étrange où tu réalises que ton fils est aussi ton frère». La femme, âgée de 20 ans, et son père, âgée de 42 ans, ont été interpellés hier. Ils ont été inculpés d'inceste.

Rassemblés par JNE

Agression à l'arme blanche lors d'une partie de poker à Bitam

Un élève poignarde son camarade pour 100 francs

SCOM  
Libreville/Gabon

A cause d'une modique mise de 100 francs, Mael Assoumou Mvono a terrassé son camarade de jeu, en se servant d'un couteau. Il devrait répondre de son acte, très prochainement devant le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem. Pis, son établissement entend statuer sur son cas, en fin de semaine prochaine, lors d'un conseil spécial de discipline.

LA place de l'Indépendance de Bitam, chef-lieu du département du Ntem, a été le théâtre d'une agression à l'arme blanche, le lundi 5 février dernier. Mael Assoumou Mvono, élève en classe de 5e au lycée Simon Oyono Aba'a, a



Photo : Julie Nguimbi

La place de l'indépendance de Bitam, théâtre des faits.

agressé son camarade de 4e, le nommé Paul Eyele Ndo, le blessant grièvement à la hanche à l'aide d'un couteau.

Aux dernières nouvelles, la victime serait déjà sortie du centre médical de Bitam, où elle a subi une intervention chirurgicale. Son agresseur se trouve, quant à lui, entre les mains des gendarmes de la bri-

gade locale, en attendant d'être déféré devant le parquet d'Oyem.

Tout en rappelant que les faits se sont produits hors du domaine de compétence de l'établissement scolaire, une source proche de l'administration du lycée Simon Oyono Aba'a explique que cette attaque au couteau a eu lieu lors d'une partie de poker.

Ajoutant que pendant le jeu, une mise de 100 francs sera à l'origine du courroux de Mael Assoumou Mvono. Quant au couteau dont il a usé, il était dissimulé dans son sac. D'autres apprenants ont assisté à la scène, complètement médusés.

**CONSEIL DE DISCIPLINE** • L'élève blessé a été conduit au centre médical de Bitam, où il a été pris en charge. Il s'en est sorti avec sept (7) points de sutures, explique l'équipe médicale. Quelque temps après, Assoumou Mvono a été appréhendé par les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la gendarmerie de la ville des Trois-Frontières et placé en garde à vue. Lors de son audition, le jeune élève violent aurait déclaré avoir sorti son couteau, juste pour effrayer son camarade de jeu. Il devrait être présenté au procureur de la République

près le tribunal de première instance d'Oyem, dans les tout prochains jours, précise une source proche du dossier.

Parallèlement à cette procédure judiciaire, une source administrative annonce la tenue, le vendredi 16 février prochain, d'un conseil spécial de discipline devant statuer sur le cas de l'élève indiscipliné. D'après un membre du staff du lycée ayant requis l'anonymat, « il est hors de question pour notre administration de cautionner tout acte de violence entre les apprenants. Aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos murs. »

Voilà un cas de plus, de violence entre élèves sur le territoire national. Que celui-ci ait lieu à l'extérieur de l'établissement n'enlève rien à l'inquiétude que suscite le phénomène, et surtout sa récurrence.